



VILLE DE BLANQUEFORT

Le 17 juin 2025

Objet : convocation conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira,

**le lundi 23 juin 2025
à 19 heures
Salle du conseil municipal**

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.



**Le Maire,
Véronique FERREIRA**



ORDRE DU JOUR

- 1- Convention de partenariat avec la ville de Saint-Médard-en-Jalles pour l'ouverture d'une antenne du centre de santé Cynthia Fleury à Blanquefort
- 2- Rapport annuel 2024 de la CCSPL
- 3- Rapport des délégataires de service public année 2024
- 4- Tarifs SHB 2025-2026
- 5- Admission en non-valeurs
- 6- Créances éteintes
- 7- Subventions aux associations (ABDSB, Art et Image, RIG et Accords polysons)
- 8- Subvention ESB Gymnastique sportive
- 9- Subvention ESB Handball
- 10- Subvention ALB
- 11- Subvention EEDF
- 12- Cession de vélos issus d'objets trouvés à l'association Rustines et cambouis
- 13- Fermeture de la crèche familiale de la ville de Blanquefort
- 14- Renouvellement des conventions d'objectifs et de financements des EAJE avec la CAF
- 15- Mise à jour du règlement intérieur du pôle danse et musique
- 16- Conventions de partenariat avec les compagnies accueillies dans le cadre de l'été métropolitain
- 17- Adhésion auprès de l'association départementale PEP 64
- 18- Convention de partenariat avec la ville de Bruges pour la piscine intercommunale
- 19- Convention entre la ville/le CCAS et le club de l'amitié
- 20- Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SDEEG pour l'enfouissement de réseaux rue de Jacques
- 21- Fonds de concours au SDEEG
- 22- Convention avec l'A'Urba
- 23- Désignation d'un membre du conseil municipal pour signer une décision d'urbanisme qui concerne personnellement madame le Maire.
- 24- Renouvellement Bail Rural Environnemental Vacherie
- 25- Modification tableau des effectifs

Pour information

Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du CGCT